ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2011

LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 3459)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par M. Bur, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

.....

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« appliquer »,

le mot:

« attribuer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.